

(1) **Époux ou Père**
Prénoms Olivier, Antoine
Nom (2) PINNA

né (3) le 14 juin 1986
à 15 heures 30
à Nogent-sur-Marne
(Val-de-Marne)
fils (4) de (5) Christian, André,
Gilbert PINNA
et de (6) Anne-Marie BROCARD

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 852
le (6) 20 décembre 2018
Mentions marginales (7)



(1) **Épouse ou Mère**
Prénoms Elodie, Jessica
Nom (2) VITUREAU
née (3) le 16 août 1989
à 16 heures 20
à Saint-Paur-des-Fossés (Val-de-Marne)
fille (4) de (5) Jean-Pierre, Daniel
VITUREAU
et de (6) Bettina, Corinne NARIN

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 575
le (6) 24 décembre 2018
Mentions marginales (7)



Marriage célébré à _____

le _____

Il a été déclaré (8) _____

le _____ heures _____

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n° _____

Mentions marginales (7)

le _____
L'officier de l'état civil
Sceau (9)

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{re} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(10) (4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été

reçu le... par Me..., notaire à... ».

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

premier

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3280

Le 15 décembre 2018

à 02 heures 48 minutes
est né(e)⁽²⁾ Agathe, Lise, Brigitte
PINNAdu sexe féminin à Saint-Baume
(Val-de-Marne)reconnu(e)⁽⁴⁾ le 23 octobre 2018 à
Saint-Baume-des-Tossés (Val-de-
Marne) par le père.

Délivré conforme aux registres, le 18 décembre 2018.

Mentions marginales⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^{me} partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénom, NOM] née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... [Prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance] ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « [Prénom, nom] enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».